

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-292

présenté par

M. Pancher, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage et M. Tuaiva

ARTICLE 14

I. – À la fin de l’alinéa 78, substituer au montant :

« 715 millions d’euros »

le montant :

« 1 539 millions d’euros ».

II. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XII. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’AFITF bénéficie en 2015 de 1139 millions d’euros provenant de la TICPE. Or, le PLF pour 2016 prévoit une réduction de cette ressource à hauteur de 715 millions d’euros seulement, soit une baisse de 424 millions d’euros. Le budget de l’AFITF ayant dû subir l’abandon de l’écotaxe et les grands projets d’infrastructures ne cessant – parallèlement - de se multiplier, il apparaît indispensable de garantir un budget pour l’AFITF à un niveau suffisant.

C’est ce que prévoit cet amendement.